

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au
Conseil
d'Administration
9

En
exercice
9

Qui ont pris
part à la
Délibération
8

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2026

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Président,

Présents : M Thierry MARAIS, M Romuald AMIOT, M Jean-Paul BODENANT, Mme Simonne CADIX, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Rosa FISCHER, Mme Cécile GROENINCK, Mme Marie-France PIGEON, M. Jean-Claude QUINTARD.

Absents excusés : /

Mme Sandrine DERYCKE est désignée secrétaire de séance.

N°

2026/11

OBJET :

Proposition d'un logo propre au CCAS de Vert-le-Grand.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'instituer un logo propre au CCAS de Vert-le-Grand afin de mieux identifier cet établissement,

CONSIDERANT le logo proposé,



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de lancer la réflexion sur la création d'un logo propre au CCAS de la commune de Vert-le-Grand qui se distinguera de celui de la commune.

Délibération adoptée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

Madame Maire-France PIGEON ne prend pas part au vote

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY

Le

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Président

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 25 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Sandrine DERYCKE

Le Président du CCAS



Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-269103115-20260925-DEL2026_11-